



ÉVALUATION DU DISPOSITIF "R+" LANCEMENT DU "R+CIE"



Jeudi 6 octobre 2022 Palais de la Source



LE MOT DU PRESIDENT

Les objectifs que nous nous sommes fixés lors de la mise en œuvre du R+ en septembre 2020 sont atteints. Les résultats du bilan quantitatif et qualitatif que sont présentés ce jour au Comité de Pilotage (COPIL) le confirment. Pour les quelque 6500 bénéficiaires du dispositif, le R+ complète parfaitement la prime d'activité de façon à compenser la perte de RSA et d'allocation logement sur toute la durée du parcours d'insertion. De ce fait, il garantit un cumul intégral de l'allocation et des revenus d'activité. Comme prévu, le R+ ouvre bien le chemin de l'emploi durable avec près d'un bénéficiaire sur deux développant son activité, ayant retrouvé un emploi ou poursuivant une formation qualifiante, à l'issue des 12 mois d'accompagnement offerts par le dispositif.

Aujourd'hui et pour la période 2022-2024, grâce au soutien de l'Union européenne, le R+ a quitté le champ de l'expérimentation. Mais ce dispositif, pour donner sa pleine mesure, doit se libérer des lourdeurs techniques et administratives qui effraient encore légitimement un trop grand nombre de nos compatriotes. Le versement de cette allocation doit devenir automatique, systématique, dès la reprise d'une activité ou d'une formation qualifiante.

Il apparaît aussi à la lumière de l'étude qui a été menée que c'est dans l'entreprise que les parcours R+ obtiennent leurs meilleurs résultats. C'est donc avec les entreprises que nous devons amplifier encore le déploiement du R+. C'est l'enjeu du nouveau dispositif mis en place par le Département qui réunit le R+ et le Contrat Initiative Emploi (CIE) en associant leurs avantages respectifs, de manière à ce que tous - les Employeurs, les Employés, la Collectivité - soient gagnants.

Le lancement du R+CIE sera marqué par la signature des premiers contrats d'engagement réciproque qui illustrent et formalisent le partenariat opérationnel que nous allons ainsi déployer sur le territoire. A moyen termes, tirer pleinement les leçons de l'expérimentation et de ses résultats, ce serait inscrire ce dispositif dans le marbre de la loi, de façon à l'intégrer pleinement à la prime d'activité, au moins pour La Réunion. C'est la proposition que j'ai faite au Gouvernement dans le cadre de la Trajectoire 2030 que notre collectivité promeut pour La Réunion.

Cyrille Melchior Président du Département de La Réunion

SOMMAIRE

E DISPOSITIF R+ : UNE EXPERIMENTATION RÉUSSIE	04
EVALUATION QUANTITATIVE	05
EVALUATION QUALITATIVE	06
Le profil des bénéficiaires et leur parcours	06
Les motivations des bénéficiaires	80
La satisfaction face au dispositif R+	09
La qualité du suivi	10
Les sorties dynamiques au terme du R+	11
Amélioration sensible des revenus	12
Les recrutements après le R+	13
Ce qu'il faut retenir	14
ÉMOIGNAGES DE QUELQUES BÉNÉFICIAIRES DU R+	15
E R+CIE : UN VERITABLE PASSEPORT POUR UN EMPLOI DURABLE	17
AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR	18
AVANTAGES POUR L'EMPLOYÉ	19
ES PARTENAIRES DU PROJET	20





LE DISPOSITIF R UNE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE

RAPPEL DU DISPOSITIF

Mis en place en septembre 2020, à l'initiative du Département de La Réunion, le R+ est une Allocation d'insertion et de retour à l'emploi. Il vise à lever l'un des freins essentiels au retour à l'activité pour les bénéficiaires du RSA (BRSA) : la baisse conséquente voir la perte totale et rapide des allocations (RSA et AL) faisant suite à la reprise d'activité. Le parcours est encadré par un contrat d'engagement réciproque spécifique entre le Département et le bénéficiaire.

AIDE MENSUELLE

Le R+, versé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), sert ainsi à accompagner les projets d'insertion s'inscrivant dans des parcours de retour à l'emploi durable et prendra la forme d'une aide mensuelle versée tout au long du parcours.

50% DES REVENUS D'ACTIVITÉS

Le R+ est égal à 50 % des revenus d'activité perçus durant le parcours d'insertion. Son montant est encadré avec un plancher à 90 €, et un plafond : le montant du RSA effectivement perçu par le bénéficiaire avant la reprise d'activité, au maximum le RSA de base pour une personne seule, à savoir 575,62 €.

L'aide est versée mensuellement par la CAF sur la durée du parcours d'insertion. Son montant pourra être révisé tous les 6 mois sur 3 ans dans le cadre des parcours de création d'activité, et au moment du renouvellement éventuel du parcours.



À L'HEURE DU BILAN...

Fin septembre 2022, plus de 6500 BRSA s'étaient engagés dans la démarche qui leur était proposée et près de 6 200 parcours s'étaient déjà concrétisés.

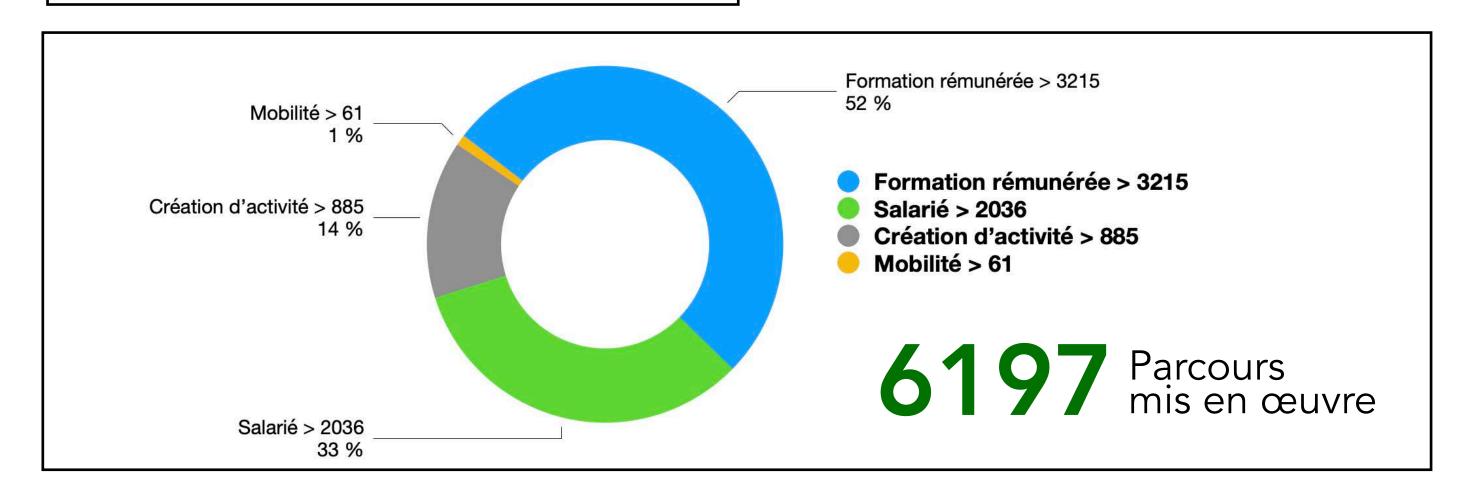
Ce 6 octobre, les résultats d'un bilan quantitatif et qualitatif sont présentés au Comité de Pilotage (COPIL) du dispositif.

L'étude menée par les cabinets RUN CONSEIL et MARKETING DIRECT OCÉAN INDIEN sur un échantillon de 1294 bénéficiaires montre que le R+ a atteint les objectifs qui lui étaient assignés.

ÉVALUATION QUANTITATIVE

8076 Rendez-vous d'éligibilité réalisés





26 992 Paiements réalisés 7 580 667€

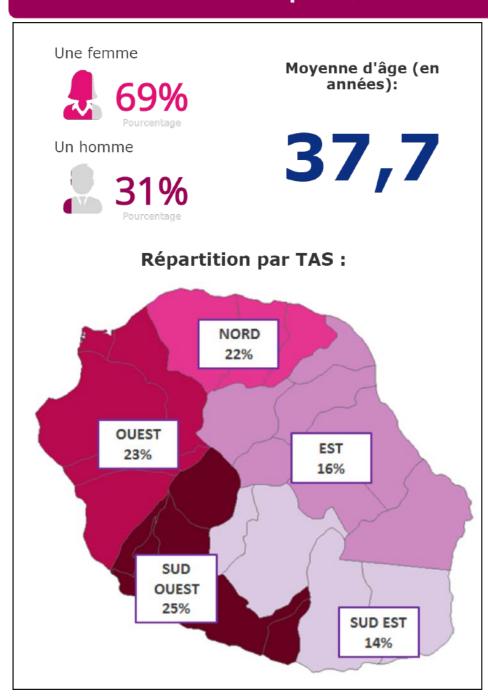
ÉVALUATION QUALITATIVE R

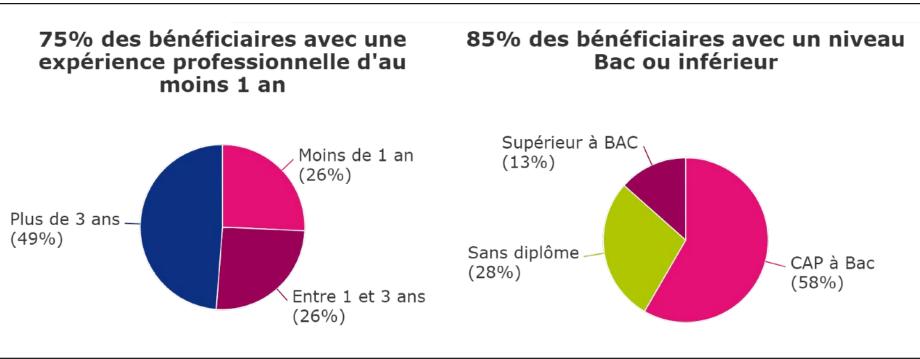


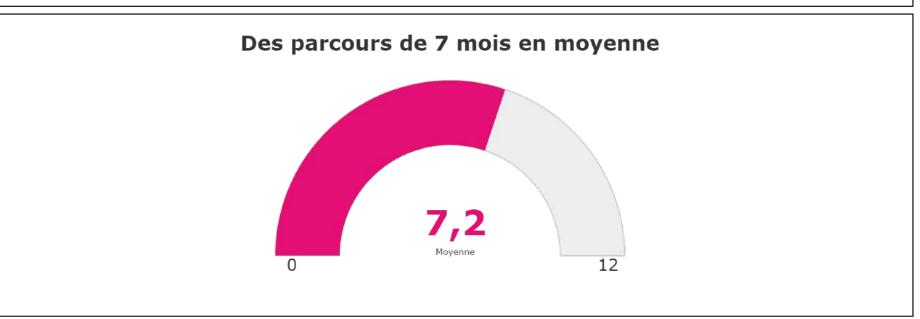
Population étudiée : Echantillon total Taille de l'échantillon : 1294 réponses

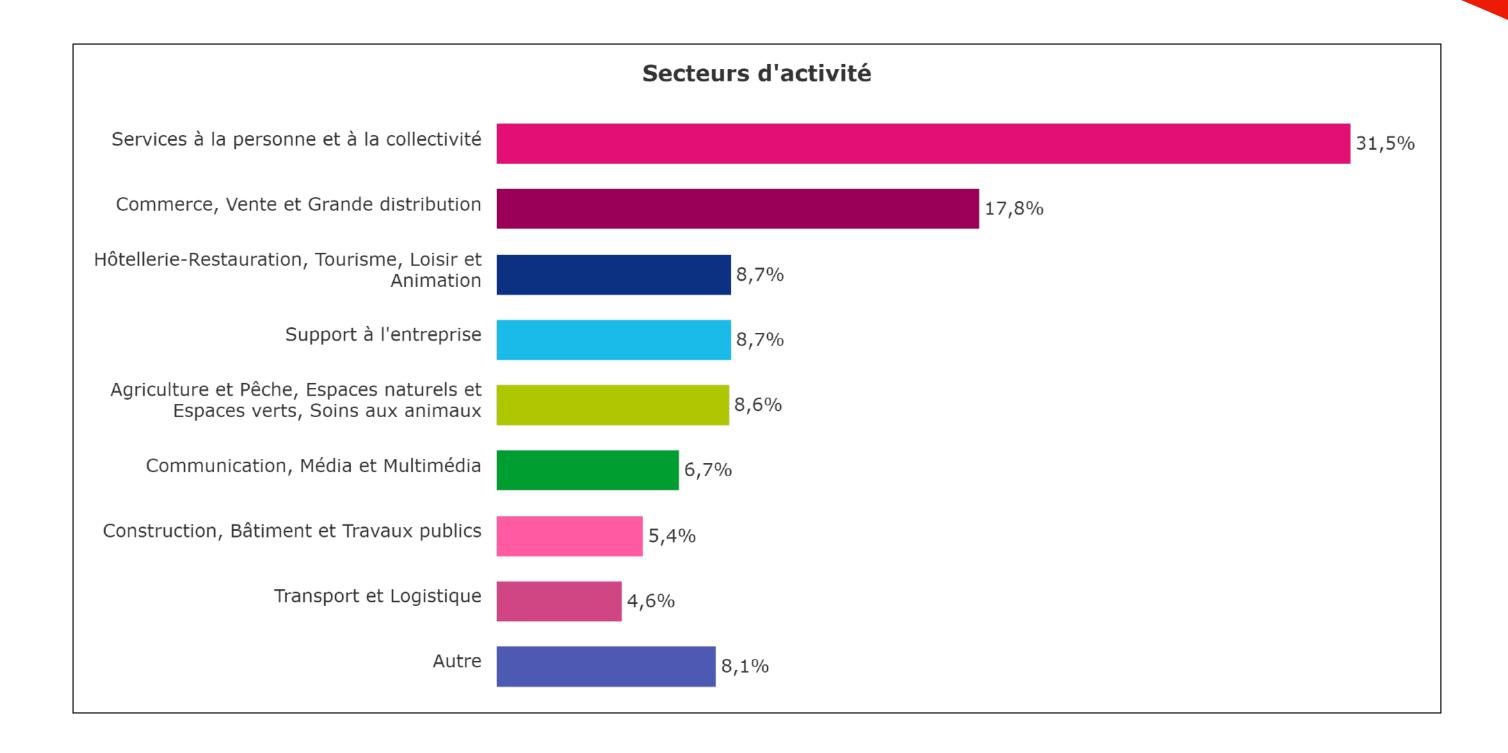
Le profil des bénéficiaires et leur parcours











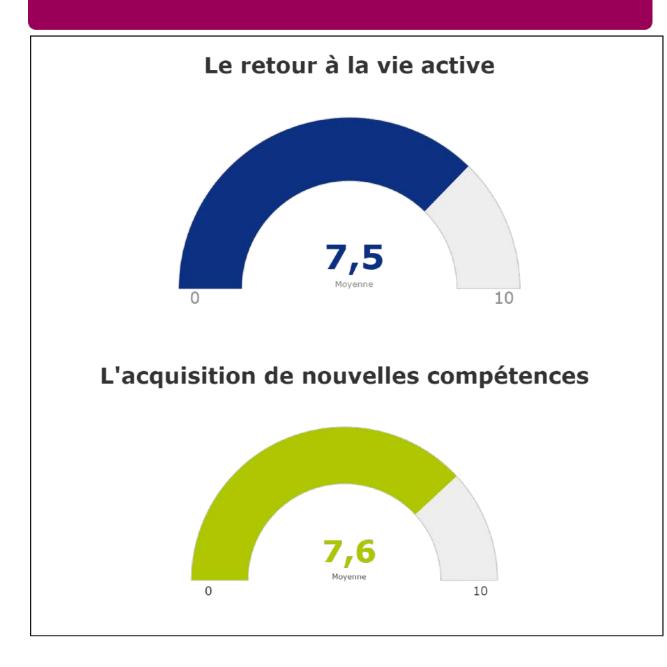
ÉVALUATION QUALITATIVE R

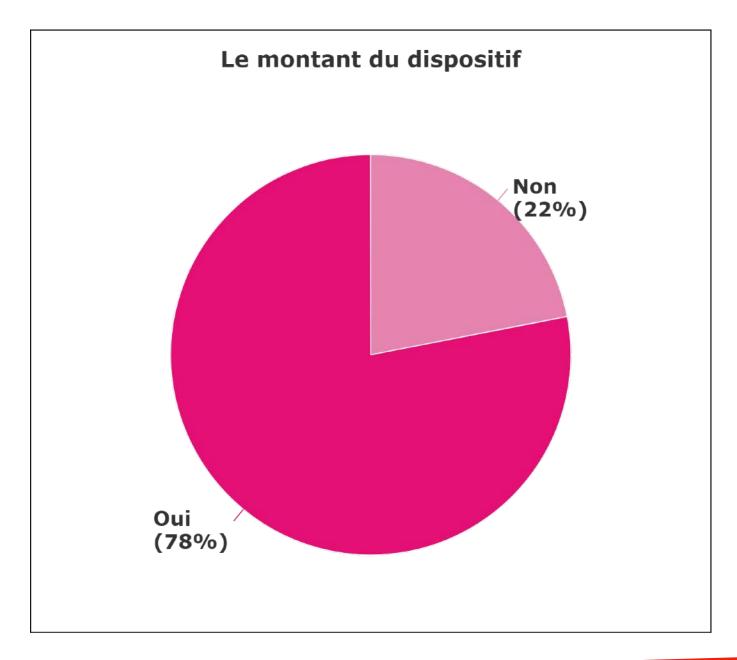


Population étudiée : Echantillon total Taille de l'échantillon : 1294 réponses

Les motivations des bénéficiaires

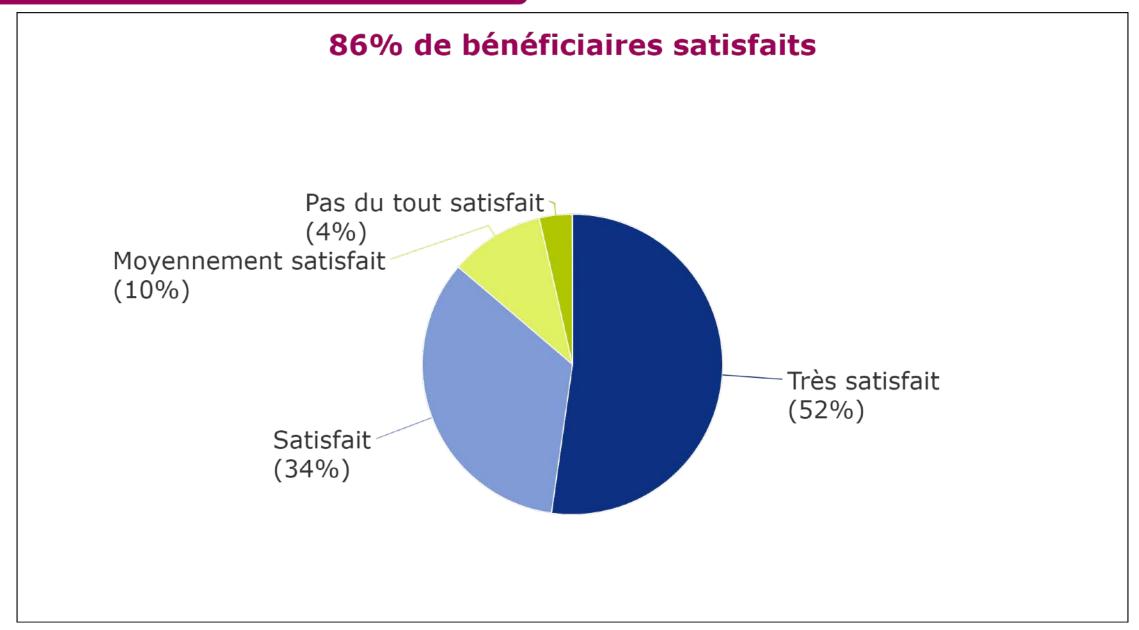






La satisfaction du dispositif R+



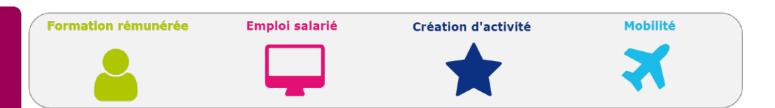


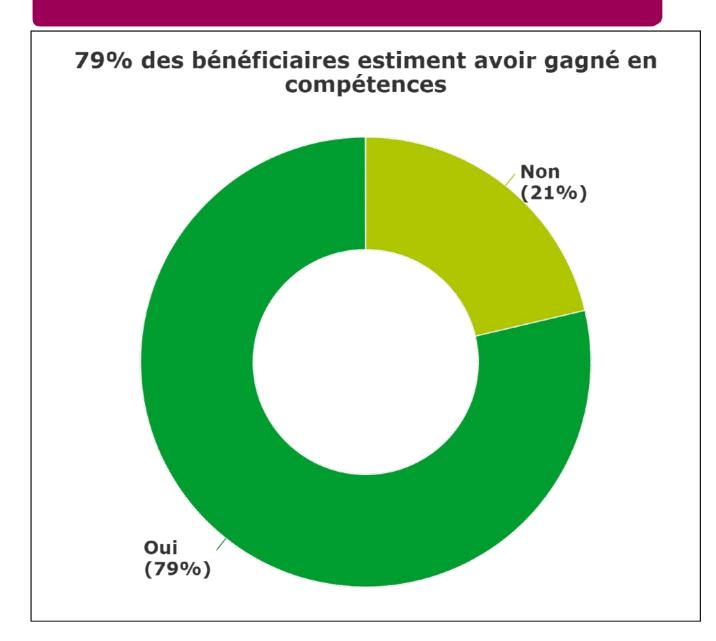
ÉVALUATION QUALITATIVE R

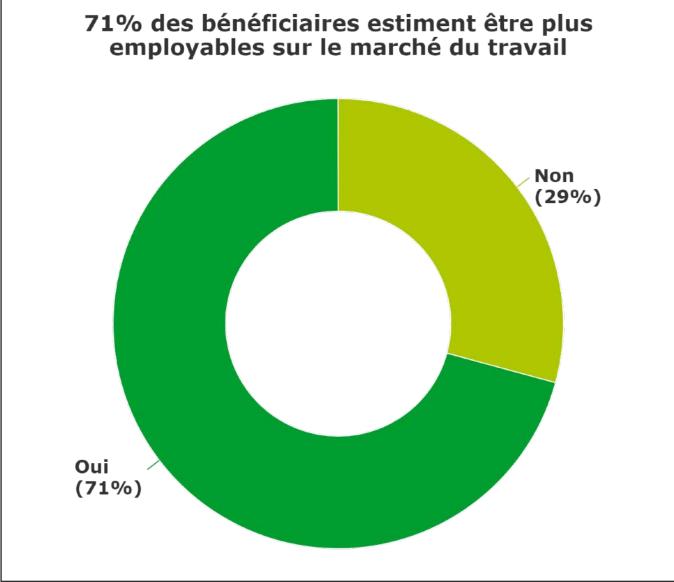


Population étudiée : **Echantillon total** Taille de l'échantillon : 1294 réponses

La qualité du suivi

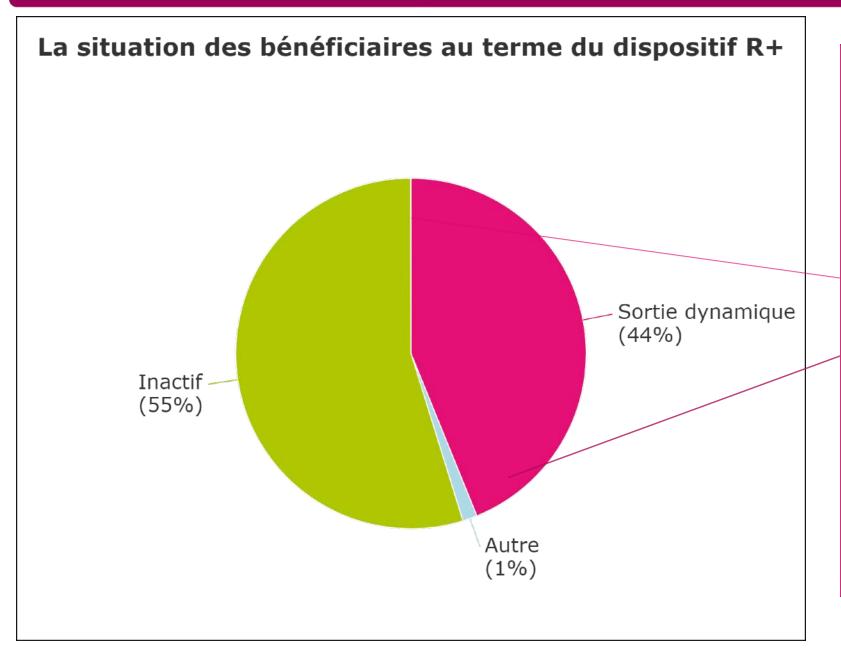


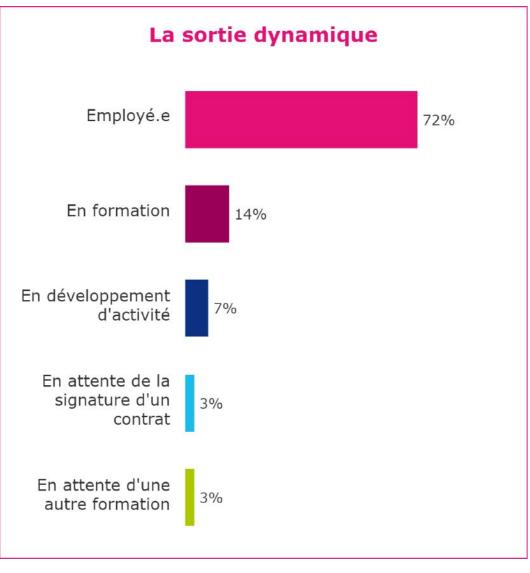




44% de sortie dynamique au terme du R+









Population étudiée : **Echantillon total** Taille de l'échantillon : 1294 réponses

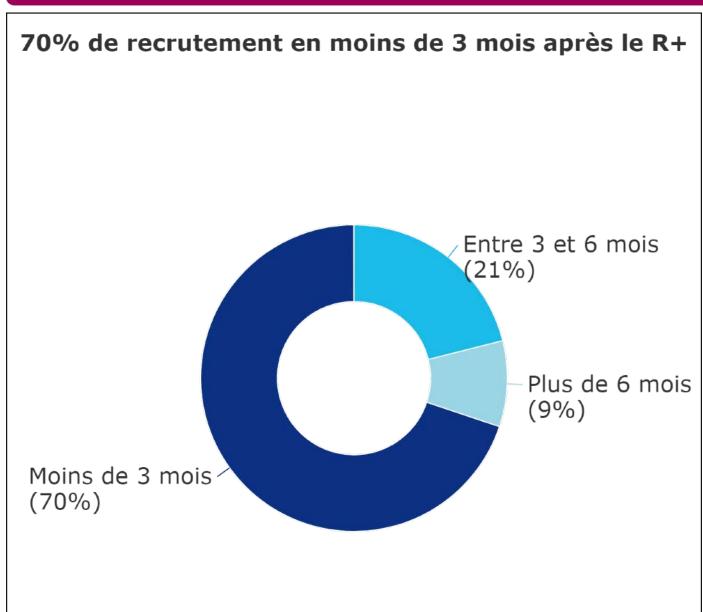
Amélioration sensible des revenus suite au R+

Les tranches de revenu perçues* par les bénéficiaires avant et après le dispositif

Tranche de revenu perçu	Avant R+	Après R+
Moins de 390€	17%	0%
Entre 390 et 780€	77%	73,3%
Entre 781 et 1 170€	6%	23,3%
Entre 1 171 et 1 560€	0%	2,3% 27%
Plus de 1560€	0%	1,2%
TOTAL	100%	100%

^{*}Base déclarative

Les recrutements après le R+







Ce qu'il faut retenir

Un dispositif qui répond à ses objectifs



86% de satisfaction

78% des bénéficiaires motivés par l'allocation

68% des parcours dans des métiers en tension

44% de sortie dynamique

Dont 70% en emploi

TÉMOIGNAGES DE QUELQUES BÉNÉFICIAIRES DE R+

MADAME DECHANTILLY : BÉNÉFICIAIRE D'UN PARCOURS R+ FORMATION - SAINT-PHILIPPE

Madame Dechantilly est une mère de 3 enfants qui, en plus de sa formation de comptable, exerce, en parallèle, un travail de comptable à temps partiel. Elle essaie de développer une activité indépendante de service aux entreprises. Elle est aussi très investie dans le milieu associatif en tant que bénévole et est membre du Comité Territoriale de l'Insertion et de l'Emploi de Saint-Joseph mis en œuvre par le Département dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

MADAME SINAMOUTOU : BÉNÉFICIAIRE D'UN PARCOURS R+ SALARIÉ APRÈS AVOIR ÉTÉ ACCOMPAGNÉE PAR UN TRAVAILLEUR SOCIAL DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL - SALAZIE

Madame Sinamoutou élève seule ses deux enfants. Elle a intégré l'accompagnement global en juin 2020 pour une période d'un an. Cet accompagnement renforcé, mené par un travailleur social du Département et un conseiller de Pôle emploi, lui a permis de trouver un emploi dans les services à la personne. Madame Sinamoutou bénéfice actuellement du R+ et est accompagnée par un conseiller d'insertion du Département.

M. M'NEMOSYME : BÉNÉFICIAIRE D'UN PARCOURS R+ CRÉATION D'ACTIVITÉ - SAINT-LEU

Monsieur M'NEMOSYME a créé son entreprise de restauration, il s'agit d'un snack bar qui fait des tacos à Saint-Leu. Monsieur a bénéficié d'un accompagnement par le réseau point chance et d'un prêt TAJ (Tremplin pour l'Activité des Jeunes) de 8 000€. Son commerce rencontre quelques difficultés de fréquentation, ce qui oblige Monsieur à avoir un emploi en plus. Il projette de rajouter une activité de vente de fruit et légume à son commerce.

M. EUDORE : BÉNÉFICIAIRE D'UN PARCOURS R+ EMPLOI SALARIÉ SUITE À UN CDD DANS UN ACI - LE PORT

Monsieur Eudore, habitant de Le Port, a été recruté par l'association Agame qui intervient dans le domaine du réemploi numérique (reconditionnement et revente des ordinateurs des collectivités, entreprises, particuliers). L'association bénéficie d'une convention avec le Département qui lui fait don de ses ordinateurs qui ne sont plus utilisables. L'association développe aussi des formations à l'usage de numérique.

TÉMOIGNAGES DE BÉNÉFICIAIRES DE R+

LA SIGNATURE DU TOUT PREMIER CONTRAT D'ENGAGEMENT TRIPARTITE R+CIE S'EST TENUE LE 4 OCTOBRE, AU SEIN DE L'ENTREPRISE OÙ TRAVAILLE MADAME DAMOUR (BÉNÉFICIAIRE DU R+) - LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS

Un instant solennel qui s'est déroulé en présence du chef d'entreprise, Monsieur Brunet, et de Madame Béatrice Sigismeau, Vice-présidente du Département, déléguée à l'Insertion par l'Économie marchande. Ce contrat a pour but de formaliser l'accompagnement conjoint qui est mis en œuvre pour sécuriser la reprise d'activité des bénéficiaires.

Madame Damour a bénéficié d'un premier parcours R+ formation durant lequel elle a obtenu son diplôme de secrétaire médicale. Puis elle a été recrutée en CDI comme secrétaire médicale, contrat pour lequel elle bénéficie d'un second parcours R+. Elle bénéficie aussi des chèques Marmailles pour la garde de ses enfants. Dans son témoignage (diffusé pendant la réunion du COPIL) Madame Damour évoque l'importance de ces divers dispositifs d'accompagnement mis en place par le Conseil départemental.

Monsieur Brunet (chef d'entreprise) est kinésithérapeute, il est très satisfait du travail fourni par Madame Damour qu'il a recruté en CDI et salue l'action du Département auprès de sa salariée.



LE R+CIE, UN VÉRITABLE PASSEPORT POUR UN EMPLOI DURABLE

NOUVEAU DÉFI: « POUR QUE TOUS SOIENT GAGNANTS »

Les évaluations ont montré que c'est avec les entreprises que le déploiement du R+ doit être amplifié.

C'est l'enjeu du R+CIE qui associe les avantages du R+ et ceux du dispositif Contrat Initiative Emploi, pour que tous soient gagnants.

- Les bénéficiaires du RSA qui retrouvent ainsi le chemin de l'emploi durable.
- Les entreprises qui sont confrontées à des tensions croissantes sur le marché du travail.
- La Collectivité dont l'investissement en matière de solidarité trouve un effet levier puissant en faveur du développement économique et social du territoire.





LES PREMIERS CONTRATS D'ENGAGEMENTS

Le Département réunit ainsi l'Allocation d'insertion et de retour à l'emploi (R+) et le Contrat Initiative Emploi (CIE).

Ce 6 octobre, seront signés les premiers contrats d'engagement réciproque illustrant et formalisant le partenariat opérationnel qui sera déployé sur le territoire.

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

À travers le nouveau dispositif R+CIE, les Employeurs sont invités à faire le pari de la Solidarité tout en bénéficiant de plusieurs avantages dont la **prise en charge intégrale des charges sociales et patronales**, sous certaines conditions.

Un numéro vert est spécialement dédié aux employeurs : 39 95



	L'EMPLOYEUR
SMIC BRUT	devrait payer 1678,95€
AIDE DU DÉPARTEMENT - CIE	mais reçoit 526,72€
RÉSIDUEL À LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR	et ne paie finalement que 1152,23€
AIDE DU DÉPARTEMENT > DISPOSITIF R+	-
GAIN NET	économise 526,72€

AVANTAGES POUR L'EMPLOYÉ

Les Employés sont invités à « Choisir l'Insertion durable et efficace » à travers :

- Une rémunération jusqu'à 1,5 SMIC (SMIC & R+)
- Un conseiller d'insertion pour vous accompagner

Un numéro vert spécialement dédié aux employés : 0801 900 330



	L'EMPLOYÉ
SALAIRE NET	perçoit 1309,58€
PRIME D'ACTIVITÉS	perçoit 243€
AIDE AU LOGEMENT	perçoit 146€
AIDE DU DÉPARTEMENT > DISPOSITIF R+	perçoit 575,52€
GAIN NET	perçoit 575,52€ de +

LES PARTENAIRES DU PROJET

















« Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19 »

CONTACTS PRESSE

Département de La Réunion Direction de la Communication

Virginie Elssass • 0692 974 389 • <u>virginie.elssass@cg974.fr</u>

Pana Rakoto • 0692 974 533 • pana.rakoto@cg974.fr

